



Garde d'enfant et requete devant le tribunal

Par Visiteur

Bonjour j'ai déposée une requete au tribunal qui aura lieu le 5 fevrier afin de statuer sur le domicile de ma fille et demander une eventuelle pension alimentaire. je suis separée depuis un peu plus de trois ans et rien n'avait ete fait jusque maintenant. j'ai ma fille quasi a temps plein sauf les dimanches chez son papa vu qu'il travaille les samedis . je voulais clarifier la garde et voila que son pere m'apprend qu'il va demander une garde altenee ma fille du haut de ses neuf ans souhaite que rien ne change elle a ses habitudes et j'ai peur qu'elle ne soit destabilisee par la suite d'autant que son papa exerce le metier de coiffeur et rentre tard le soir. ma fille travaille bien a l'ecole elle est epanouie et je souhaiterais savoir quels sont mes recours et si la garde alternee est attribuée d'office d'autant que ma fille a exprimee le souhait de continuer de voir son pere le dimanche mais il ne semble pas vouloir l'entendre.d'avance merci.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

JE comprends bien la situation.

Tout d'abord il convient de savoir que ce n'est pas parce que le père demande la garde alternée que celle ci va être accordée. La plupart du temps le juge entérine les modalités précédemment convenues entre les parents.

Ensuite et ne remettant nullement en doute le souhait de votre fille il est possible que le juge ne l'entende pas jugeant qu'elle est trop jeune pour décider de ce qu'elle désire.

LE juge prendra en considération vos arguments ainsi que ceux du père et rendra une décision qui sera la plus satisfaisante dans l'intérêt de votre enfant.

Bien évidemment vous aurez la possibilité de faire appel de la décision.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre reponse mais est ce que le juge va vraiment prendre en compte ma requete mes arguments seront ils entendu? je pense avant tout a l'equilibre de ma fille .la pension alimentaire est secondaire puisq il m a dit qu il ne voit pas pourquoi il paierait pour sa fille qu il ne voit pas . de plus nous habitons dans le meme village donc pour lui la garde alternee serait bien. j en arrive a me poser la question si il ne se reveille pas par rapport a une garde alternee pour ne pas avoir a payer une pension alimentaire. mais ceci est peut etre que pure fiction et plus le resultat de mon decouragement.

Par Visiteur

Chère Madame,

mais est ce que le juge va vraiment prendre en compte ma requete mes arguments seront ils entendu? je pense avant tout a l'equilibre de ma fille .

Il ne fait aucun doute que le juge va écouter vos arguments. Si vous souhaitez être appuyée dans votre requête vous pouvez faire appel à un avocat pour vous assister.

la pension alimentaire est secondaire puisq il m a dit qu il ne voit pas pourquoi il paierait pour sa fille qu il ne voit pas . Ce raisonnement est pardonnez moi stupide car le versement de la pension corrosion aux besoins de l'enfant et n'est pas une contre partie. Ce n'est pas je paye donc j'ai e droit de voir ma fille.

j en arrive a me poser la question si il ne se reveille pas par rapport a une garde alternee pour ne pas avoir a payer une pension alimentaire.

Votre raisonnement est peut être exact mais encore une fois le raisonnement du père serait inexact. La garde alternée

n'est pas synonyme du non versent d'une pension alimentaire. Expliquez cela au juge démontrez lui que jusqu'à présent vous n'avez pas exercé la garde alternée et que le père était d'accord sur ce point. En règle générale le juge se rend vite compte de la man?uvre.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour merci encore pour cette reponse qui me rassure un peu . je pensais que je ne pouvais pas me permettre de tout dire en pensant que le juge l'interpreterait plus comme un reglement de compte entre adultes en oubliant le souhait de ma fille et surtout son equilibre.

Par Visiteur

Chère Madame,

vous pouvez bien évidemment exprimer votre sentiment sans comme le précisez que cela apparaisse comme un règlement de compte.

Essayez d'être le plus neutre possible de ne parler que dans l'intérêt de votre fille, de ne pas faire de reproches au père. Expliquez calmement les choses avec du recul et uniquement en parlant pour votre fille.

Il est très probable que le père s'attende à ce que justement vous soyez agressive et sur la défensive afin de s'en servir. Donc soyez le plus neutre possible.

Pour exemple: expliquez au juge que jusqu'à présent le mode de garde convenu était idéal pour tous, que votre fille aime son papa et désire le voir mais qu'une garde alternée risque de perturber ses habitudes et qu'en outre le papa travaille énormément. Vous pouvez même concéder au père un droit de garde plus long s'il le désire afin d'éviter la garde alternée.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci je peux effectivement proposer une garde plus longue mais ma fille ne veut pas y aller le lundi midi car regulierement elle est arrivée en retard .donc je peux proposer a partir du samedi soir? ou alors du samedi soir au lundi midi a condition qu il tienne ses engagements qu elle n arrive pas en retard puis je me le permettre? de plus il s 'est fâché avec ses parents et travaillant un week end par mois c 'est mon conjoint qui recupere ma fille chez ses grands parents pour l accompagner chez son pere est ce normal? je trouve que nous faisons beaucoup pour ma fille est ce que cette argument je peux le dire au juge sans que cela aille en ma defaveur?

Par Visiteur

Chère Madame,

donc je peux proposer a partir du samedi soir? ou alors du samedi soir au lundi midi a condition qu il tienne ses engagements qu elle n arrive pas en retard puis je me le permettre?

Vos proposition sont tout fait acceptables.Pour ma part je trouve que cela est un très bon compromis.

de plus il s 'est fâché avec ses parents et travaillant un week end par mois c 'est mon conjoint qui recupere ma fille chez ses grands parents pour l accompagner chez son pere est ce normal?

Le problème des modalités d'exercice du droit de garde devra également être réglé par le juge. Dans l'immédiat et afin de ne pas mettre de l'huile sur le feu continuez à faire comme avant et ensuite demander à ce qu'il soit précisé dans le jugement si vous devez emmener votre fille chez son père ou bien s'il doit venir la chercher.

je trouve que nous faisons beaucoup pour ma fille est ce que cette argument je peux le dire au juge sans que cela aille en ma defaveur?

Vous pouvez bien évidemment mettre en avant ce que vous faites pour votre fille mais afin d'apaiser les tensions avec le père essayez de ne pas le mettre en avant par rapport à ce que lui fait. En effet si vous précisez qu'il ne fiat pas beaucoup il peut rétorquer que c'est normal puisqu'il l'a moins souvent avec lui et que c'est pour cela qu'il sollicite la garde alternée.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour par rapport au week end est ce que je peux demander a l avoir quand meme de temps en temps si nous envisageons de faire des choses ensemble ou est ce que la garde peut toujours etre pour le pere le week end pour eviter une garde altnee? merci.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

En fait c'est un peu plus compliqué que cela.

Si effectivement vous concédez les week end au père vous ne pouvez demander à préciser dans le jugement que vous désirez vous réserver certains week end d'autant plus que cela va être compliqué car reposant sur des hypothèses.

De ce fait si tous les week end sont attribués au père il faudra qu'il vous donne son accord pour vous laisser votre fille un week end.

vous pouvez opter pour un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires ou en plus un mercredi sur deux par exemple.

Cordialement

Par Visiteur

En fait je vais moins voir ma fille et vice versa comme c etait notre souhait en ayant fait cette procedure...et pour les vacances scolaires pour ma part j'ai 8 semaines de conges et lui cinq alors que lesq enfants plus.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pardonnez moi mais y avait il une question dans votre dernier message à laquelle je n'aurais pas répondu?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour a votre avis dois je me faire epauler par un avocat? si non, et que je ne suis pas d'accord avec ce qui va etre propose est ce que je peux faire appel et qu'en attendant cela reste en etat, en attendant une nouvelle convocation et assistee d un avocat? et si mon ex en a un les enjeux seront ils les memes? merci.

Par Visiteur

Comment cela se passe si jamais je devais faire appel? merci.

Par Visiteur

Chère Madame,

a votre avis dois je me faire epauler par un avocat?

Cela dépend vraiment de vous et de l'attitude du père de votre fille. Je ne peux d'un regard extérieur vous conseiller une telle chose.

Ceci étant l'assistance d'un avocat n'est pas indispensable car le juge entendra vos arguments et vos demandes avec la même attention que si vous êtes assistée. Maintenant si vous n'avez pas de difficulté financière et que vous hésitez prenez un avocat.

si non, et que je ne suis pas d'accord avec ce qui va etre propose est ce que je peux faire appel et qu'en attendant cela reste en etat, en attendant une nouvelle convocation et assistee d un avocat?

Oui vous pouvez faire appel. Quant à ce que les choses restent en l'état cela dépend du juge. En principe l'appel est suspensif ce qui signifie que le jugement rendu n'est pas applicable dans le délai d'appel. Cependant bine souvent le juge dispose que le jugement peut faire l'objet d'une exécution provisoire.

et si mon ex en a un les enjeux seront ils les memes?

En toute logique oui. Ceci étant un avocat présente souvent mieux les faits que la personne elle même.

Cordialement

Par Visiteur

Pour l'appel: à l'issu de l'audience devant le JAF le greffier ou bien votre avocat vous indique le délai d'appel.

Cordialement

Par Visiteur

Donc si mon ex a gain de cause en obtenant la garde alternee le juge peut l appliquer tout de suite en attendant l appel sans se soucier du desir de ma fille? et l equilibre?

Par Visiteur

Madame,

donc si mon ex a gain de cause en obtenant la garde alternee le juge peut l appliquer tout de suite en attendant l appel sans se soucier du desir de ma fille? et l equilibre?

Oui. Votre fille est à mon avis trop jeune pour que le juge l'entende et malheureusement s'il décide la garde alternée cela signifie qu'il considère qu'il s'agit de la meilleure décision justement pour l'équilibre de votre fille.

Cordialement

Par Visiteur

Je pensais que bien souvent la garde etait attribuee a la mere d autant que pour notre part c est le cas depuis deux ans.

Par Visiteur

Madame,

je pensais que bien souvent la garde etait attribuee a la mere d autant que pour notre part c est le cas depuis deux ans. Le cas que vous évoquez est celui de l'attribution de la garde principale et ce n'est plus aussi automatique que cela. Dans votre cas, le père sollicite une garde alternée et non une garde principale.

Ne vous faites pas trop de souci par anticipation. Il est tout à fait probable que le juge entérine le mode de garde que vous avez mis en place depuis deux ans.

Cordialement

Par Visiteur

Merci je vais essayer de ne pas me faire trop de soucis mais plus la date approche plus c est la bazar dans ma tete en arrivant meme a culpabiliser d avoir effectuee cette demarche tout cela pour clarifier les choses et je regrette aussi de ne pas me faire assistee d autant que lui le sera peut etre. esperant que le juge entende mes arguments aussi valables que dit par un avocat comme vous me l avez dit et rassuree un peu.et que ce jour je ne vais pas oublier d aller a l essentiel.merci.

Par Visiteur

Chère Madame,

Si vous ne vous sentez pas assez forte pour faire valoir vos arguments prenez un avocat. Je ne voudrais pas que vous perdiez vos moyens si vous vous rendez compte que le père en a un.

Même si cela va peut être être une épreuve il est toujours plus judicieux de fixer les choses par un jugement donc ne

regrettez pas votre initiative.

Je vous souhaite bon courage et espère sincèrement que tout se passera pour le mieux.

Bien à vous.

Par Visiteur

Je vous informerais...encore merci.